



The European Consumers' Organisation

COMMUNIQUE DE PRESSE
PRESS RELEASE

Contact: Ophélie Spanneut: +32 (0) 2 789 24 01
Date: 15/02/2011
Référence: PR 2011/006

L'UE avance dans la lutte contre les médicaments contrefaits

La contrefaçon des médicaments est une activité criminelle qui met la santé des consommateurs en danger et qui constitue un inquiétant phénomène en pleine expansion (11,4 millions de médicaments contrefaits ont été saisis aux frontières de l'UE en 2009¹ – ce qui représente une augmentation de 422% par rapport à 2006). Dans le meilleur des cas, un médicament contrefait est inefficace et constitue une perte d'argent pour le consommateur, dans le pire des cas, il peut s'avérer mortel.

Dans un tel contexte, le BEUC se félicite de la directive sur la prévention de l'introduction de médicaments falsifiés dans l'UE puisque le Parlement européen vote (le 16 février) pour valider un texte convenu avec le Conseil des ministres.

La nouvelle législation améliorera la protection des consommateurs contre les médicaments contrefaits

Le texte prévoit une obligation de mener des campagnes de sensibilisation des consommateurs et vise à renforcer la sécurité des médicaments tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La sensibilisation des consommateurs en ligne est la clé du succès

« Il est essentiel de prévenir les consommateurs des risques auxquels ils s'exposent lors d'achats de médicaments en ligne sur des sites illégaux et de leur fournir les outils qui leur permettront de distinguer un site illégal d'un autre » a déclaré Monique Goyens, Directrice générale du BEUC.

En effet, les principales sources de médicaments contrefaits sont les ventes en ligne, exposant ainsi en particulier les consommateurs qui cherchent des traitements moins coûteux ou stigmatisants (par ex, ceux destinés à accroître les performances sexuelles): plus de 50% des médicaments achetés sur des sites internet de pharmacies non autorisées sont contrefaits². Les membres du BEUC ont, lors de tests, pu commander sans ordonnance des médicaments soumis à ordonnance, ont reçu des cachets mal dosés, n'ont pas reçu la notice explicative ou ont même reçu des pilules emballées dans du papier journal.

Protection des données à surveiller attentivement

¹ Report on EU Customs Enforcement of Intellectual Property Rights – Results at the EU border 2009

http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/customs/customs_controls/counterfeit_piracy/statistics/statistics_2009.pdf

² Fiche d'information WHO 275, mai 2010

BEUC, the European Consumers' Organisation
+32 2 789 24 01 - press@beuc.eu

Want to know more about BEUC? Visit www.beuc.eu
www.twitter.com/beuctweet

 EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45 

Le BEUC met en garde contre les nouveaux dispositifs de sécurité qui demandent une mise en œuvre stricte des règles de protection des données puisque des informations sensibles sur notre santé seront conservées et pourraient être partagées.

Défi à relever : le rapport coût-efficacité

Monique Goyens ajoute : « Malheureusement, la législation seule ne pourra résoudre le problème de la contrefaçon. Le défi consiste désormais à mettre en place un système qui puisse effectivement renforcer la sécurité des consommateurs pour les achats de médicaments sans engendrer une augmentation sensible des prix des médicaments. »

FIN

BEUC, the European Consumers' Organisation
+32 2 789 24 01 - press@beuc.eu

**Want to know more about BEUC? Visit www.beuc.eu
www.twitter.com/beuctweet**

 **EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45** 